

Mairie



20 JUIN 2015 **Fête locale**

Les **Tolvériades**

**TOUVRE, Pré de la Cure, rue du stade
de 16h à 1h00 du matin**

Programme:

Ballade VTT découverte, départ Pré de la Cure
(port du casque rigide obligatoire). Rendez-vous à 9h30

16h00: Structures gonflables pour petits et grands, pêche à la ligne,
gâteaux, crêpes, brochettes de bonbons

Cycleexpo: Exposition d'une vingtaine de pièces de
collection commentée par un couple d'animateurs en costume d'époque

Vélos délires: Parc d'une vingtaine de cycles pour petits et
grands parmi lesquels célérifère, draisiennne, machine à marcher,
Petit-Bi, vélos à bras, vélos couchés et autres vélos délires...

Vélos-boum: 4 cycles Petits-Bi
Parcours de maniabilité pour petits et grands
(vous pouvez amener votre vélo)

Les Girostars: Kartings pendulaires à trois roues

17h00: Animations diverses - Championnat des "sans pédale"

19h30 - 1h00 du matin:
Bal de musique traditionnelle avec "TirPouss & Cie"

22h45: Lâcher de lanternes volantes

23h00: Feu d'artifice

Buvette et restauration rapide sur place.



Fête organisée par la Municipalité,
avec la participation des
Associations communales et de
"Artistic consultant"



EDITO

Chers Tolvériennes et Tolvériens,

Un joli mois de juin s'ouvre à nous et verra de nombreuses manifestations notamment la fête locale annuelle.

Autrefois, les fêtes étaient toujours liées au saint de la paroisse.

Elles s'étaient sur tout l'été et attiraient dans chaque village les habitants des communes voisines.

Ces festivités, en fonction de leur date, marquaient soit une trêve dans les gros travaux des champs, soit la joie des premières récoltes.

Traditionnellement, elles comportaient de nombreuses activités : attractions foraines, un repas pris en commun sur la place publique, une grande tombola, un concours de pétanque, une course cycliste, un bal nocturne, un feu d'artifice...



Elles étaient avant tout un moment de rencontre, d'échange, et donc de communication.

Communiquer c'est prendre autrui, c'est partager, autant ce que l'on a en commun que les différences qui nous séparent.

A Touvre depuis 2009 nous maintenons cette tradition de partage en choisissant le samedi le plus proche du 21 juin qui marque le début de l'été pour organiser « Les Tolvériades ».

En 2014 pour des raisons électorales elles n'ont pu avoir lieu, en 2015 elle se dérouleront comme habituellement au Pré de la Cure le samedi 20 juin.

Vous pourrez trouver ci-joint le programme des animations de cette journée. J'espère vous retrouver nombreux à cette manifestation empreinte de convivialité et je profite de cet éditorial pour souhaiter, à Tous les Tolvériens, en mon nom et au nom de toute l'équipe municipale un très bel été.

Votre Maire
Brigitte BAPTISTE

Mairie

De bons réflexes contre les cambriolages

Mairie

Lors de vos vacances ou de vos départs en week-end, optez pour l'opération « Tranquillité vacances ».

Partagée entre la Police Nationale et la Police Municipale, l'opération « Tranquillité vacances », permet d'assurer un passage systématique de patrouilles de police devant votre domicile à des horaires variables.



Quelques conseils préventifs :

- Maintenez tous les accès fermés (portail, portes, fenêtres...)
- Evitez de laisser en évidence des objets de valeur ;
- Si vous disposez d'un système d'alarme, enclenchez-le, même pour de courtes absences.
- En cas d'absence de votre domicile, ne précisez pas le délai d'absence sur votre répondeur téléphonique, mais enclenchez un renvoi d'appel automatique.
- Informez votre voisin de votre absence, ce dernier pourra passer relever votre courrier et ainsi marquer une présence dissuasive.
- Rangez ce qui aide un voleur (échelle, outils...)

Si vous constatez la présence d'individu au comportement suspect dans votre quartier, signalez le immédiatement à la Mairie, au Garde -Champêtre ou à la Gendarmerie en composant le 17.

N'hésitez pas à transmettre tout renseignement ou information utile à la lutte contre les cambriolages : signalement d'individu, description de véhicule, immatriculation suspecte, photographie

Via cambri-police16@interieur.grouv.fr

En cas de vol :

- Laissez les lieux en l'état, ne touchez à rien faites aussi appel à la Gendarmerie.
- Contactez immédiatement votre banque si besoin, pour faire opposition aux cartes bancaires, chèquiers ou titres volés.
- Prévenez votre assurance et munissez vous si possible de preuves d'achats ou de photos des objets volés.

MAIRIE de TOUVRE : Tel. 05 45 65 50 46
GENDARMERIE D'ANGOULEME : Tel. 05 45 37 50 00

Projet Educatif De Territoire

A compter de la rentrée scolaire 2015 un projet éducatif de territoire (P.E.D.T) va s'imposer à la gestion de l'ensemble du temps périscolaire (temps d'activités périscolaires, T.A.P et garderie).

Ce P.E.D.T, rédigé sous la responsabilité de Mme le Maire, prend en compte l'ensemble des caractéristiques de la commune tant au niveau des locaux dédiés aux élèves que du personnel municipal pour proposer un encadrement et des animations de qualité. Ce P.E.D.T vient d'être validé par les services de l'éducation nationale et a reçu l'agrément de la C.A.F et de la D.D.C.S.P.P (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations).

Cela devrait nous permettre d'obtenir quelques subventions supplémentaires pour les prochaines années.

Ce P.E.D.T entérine entre autre les horaires retenus pour la réforme des rythmes scolaires que nous venons d'expérimenter pendant l'année scolaire 2014 - 2015. Il n'y aura donc pas de changement à ce niveau là pour la prochaine rentrée.

Soyons citoyens...Désherbons nos trottoirs !!



Les herbes folles ne sont pas le signe d'un abandon d'entretien de votre commune comme certains pourraient le penser... mais plutôt le reflet d'une biodiversité de qualité.

Toutefois, il appartient à tous et à chacun de contribuer à améliorer la qualité de l'environnement communal en désherbant et en entretenant son trottoir et les bas côté au droit de sa propriété. Nous vous rappelons que cette démarche correspond à une obligation légale qui incombe à chacun d'entre nous, propriétaire ou locataire.

Pour ce désherbage il est nécessaire de se souvenir que l'usage des produits phytosanitaires est désormais interdit ; le désherbage doit donc se faire de façon naturelle en mettant en œuvre des techniques simples et efficaces :

- Huile de coude et binette.
- Rotofil ou tondeuse.
- Désherbeur thermique.

Nous comptons sur l'engagement de tous les Tolvériens pour contribuer à l'embellissement de la commune tout en préservant la qualité de notre cadre de vie.

La canicule peut mettre notre santé en danger

Ma santé peut être en danger quand ces trois conditions sont réunies :

- Il fait très chaud,
- La nuit la température ne descend pas ou très peu,
- Cela dure depuis plusieurs jours.

Enfants et adultes, selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Comprendre : Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à bonne température ...Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

Agir : Je bois beaucoup d'eau et

Je ne fais pas d'effort physique intense, je ne reste pas en plein soleil, je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur, je ne consomme pas d'alcool, au travail je suis vigilant pour mes collègues et moi-même, je prends des nouvelles de mon entourage, si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.

Personnes âgées

Comprendre : Mon corps transpire peu et à donc du mal à se maintenir à 37° , la température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

Agir :

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...Je ne sors pas aux heures les plus chaudes, je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé, je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur, je mange normalement (fruits, légumes, pain, et soupe), je bois environ un litre ½ d'eau par jour, je ne consomme pas d'alcool, je donne de mes nouvelles à mon entourage, si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie.

Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.



Mairie

Vie Municipale

Dossiers

Préservons notre environnement. Economisons les énergies.

« L'actualité ne cesse de remettre en question les modes de consommation, de gestion et d'aménagement de l'espace de nos sociétés contemporaines. Face à ces catastrophes naturelles et technologiques, inondations, sécheresses et famines, témoins récurrents du changement climatique en cours, les collectivités locales ne peuvent que relever le défi énergétique.

Le défi du « Penser global et agir local » correspond à construire des politiques publiques efficaces et protectrices du bien commun qu'est la planète tout en trouvant des réponses adaptées aux situations locales.

Pour la majorité des experts le réchauffement climatique est provoqué par les émissions de gaz à effets de serre. Ils estiment que 70 % des émissions de GES en France sont liées à l'utilisation de combustibles fossiles (de l'extraction à l'utilisation). La commune de Touvre consciente qu'il est nécessaire d'intervenir à tous les niveaux à engagé en 2010 un plan d'économie des énergies.



Des actions générant des baisses de consommations ont été réalisées :

isolation des bâtiments communaux (Changement des portes et fenêtres, isolation des combles...), remplacement de la chaudière de l'école maternelle, modification des plages horaires pour l'éclairage public, sensibilisation des utilisateurs.

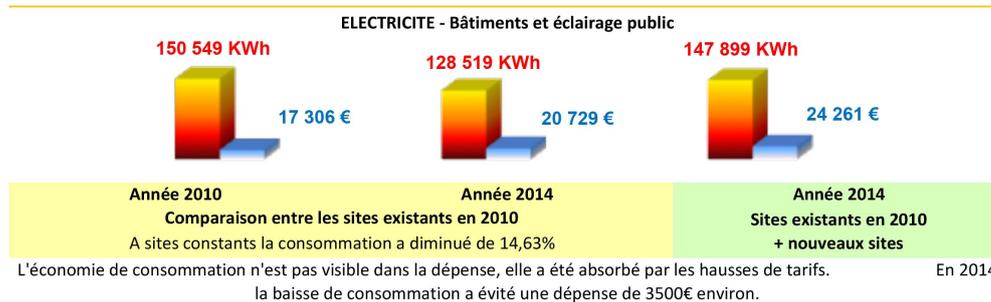
A tous il est donc exigé une attention toute particulière comme : éteindre les lumières avant de quitter chaque lieu, respecter les températures appropriées aux pièces utilisées, faire remonter auprès de la Mairie les situations de gaspillage. Responsabilisez-vous pour votre santé et nos finances (qui sont aussi les vôtres)

En juillet 2011 l'agglomération a mis en place une convention définissant un objectif de réduction des consommations. Elle a été signée en novembre 2011 par : les communes de Grand Angoulême, certaines collectivités et sociétés industrielles.

Pour les élus de Touvre l'aspect écologique de ces actions est complété par l'intérêt financier.

Une baisse des consommations correspond à une diminution des facturations.

Commune de TOUVRE - Consommations et dépenses d'énergies fossiles



La diminution de la dépense correspond à une diminution de la consommation et à la négociation d'un nouveau contrat de fourniture.

Plan Local d'Urbanisme et Création d'un service commun d'urbanisme d'agglomération pour l'instruction du droit des sols

Des nouvelles compétences pour l'agglomération d'Angoulême, le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) devient intercommunal (P.L.U.I.)



Le 23 février 2015, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le transfert au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême de la compétence Plan Local d'Urbanisme.

Pourquoi ce transfert :

C'est une obligation réglementaire. La Loi ALUR (accès au logement et à un urbanisme rénové) du 27 mars 2014 prévoit un transfert automatique de la compétence P.L.U. aux communautés d'agglomération trois ans après la publication de la loi.

Le P.L.U.I. permet de renforcer la cohérence et la complémentarité au niveau du développement du territoire.

Le P.L.U.I. permettra de répondre au mieux à la mise en œuvre d'un projet politique communautaire décliné dans un seul document de référence regroupant les P.L.U. des communes, le Plan Local de l'Habitat, le Plan de Déplacement Urbain....

Cela devrait permettre une économie de moyens financiers car la mise en conformité des documents d'urbanisme a un coût et humains avec une centralisation des questions réglementaires au niveau du Grand Angoulême.

Quel impact en mairie ? La délivrance des autorisations d'urbanisme (Permis de construire...) relève du pouvoir de Police du Maire.

Ainsi le Maire en tant qu'autorité compétente, délivre les autorisations d'urbanisme en son nom et pour le compte de la commune.

Mais c'est l'état qui instruit les dossiers par son service instructeur de la Direction Départementale des Territoires.

Hors en application de la loi ALUR, à compter du 1er juillet 2015, la commune n'aura plus l'assistance technique de la Direction Départementale des Territoires.

Pour pallier à ce désengagement de l'Etat, il a été proposé de créer au sein de Grand Angoulême, un service commun instructeur du droit des sols pour le compte des communes. Le Maire reste compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme.

Ce service mutualisé permet de maintenir un niveau de professionnel élevé pour l'instruction des dossiers et offre des services complémentaires de contrôle et d'expertise qu'une commune ne peut développer.

Lutte contre l'insécurité routière Services internet relatifs au Permis de conduire

La politique de lutte contre l'insécurité routière comporte trois volets : le volet répressif, le volet informatif et le volet pédagogique.

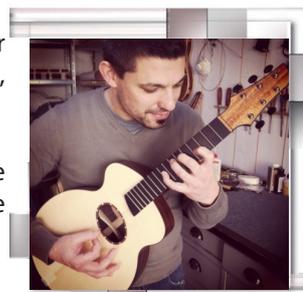
Depuis 2009, les conducteurs peuvent accéder à leur solde de points via le site sécurisé : <https://www.telepoints.info>. Cette information gratuite est importante pour tous les titulaires d'un permis de conduire quelque soit sa catégorie.

Dossiers

Deux passions, deux métiers ... entrez dans l'univers de Koen LEYS

Installé sur la commune depuis 2011, Koen LEYS a créé son atelier de lutherie artisanale et fabrique des guitares acoustiques (folks, classiques, manouches, jazz ...).

Il s'est lancé dans cette aventure avec passion après avoir suivi une formation au CMB (Centrum voor MuziekinstrumentBouw), école de lutherie à Gand, en Belgique.



C'est donc de main de maître que Koen LEYS réalise ses instruments, accordant à chaque étape de la fabrication une attention toute particulière dans le respect des règles de l'art.

Chaque bois est minutieusement choisi en fonction de sa texture et de sa sonorité pour offrir aux musiciens, même les plus exigeants, des guitares d'excellente qualité.

C'est dans cette ambiance feutrée et chaleureuse que Koen LEYS propose également des cours particuliers de guitare.

Ces cours s'adressent à toute personne, enfant ou adulte, débutant ou non, qui souhaite apprendre la guitare ou se perfectionner à travers différents styles de musique : classique, jazz, blues, bossa ...

Koen LEYS adapte ses méthodes d'enseignement en fonction de l'élève et intègre naturellement dans ses cours des notions d'éducation musicale (solfège, rythme, écoute), acquises durant ses études supérieures au Conservatoire de musique de Gand.

Premières Quenottes

Une nouvelle fois encore, nous sommes heureuses de vous présenter notre Association Premières Quenottes, qui est destinée à l'accueil de la Petite Enfance et à l'Apprentissage de la vie en collectivité.

Notre local se situe au Quai 55. Nous sommes actuellement 5 Assistantes Maternelles et nous comptabilisons en tous une vingtaine d'enfants. Nous proposons diverses activités manuelles (peinture, pâte à modeler ...) de la psychomotricité, des sorties (Happy-Land 1 fois par mois, Vendanges, Anniversaires des enfants...) le tout dans une ambiance de convivialité autant pour les petits que pour nous assistantes maternelles.



Si vous êtes intéressés ou juste curieux de nous rencontrer pour échanger nous serons ravies de vous accueillir à notre local ou pour les Tolvériades, nous tiendrons un stand pour les enfants (pêche à la ligne) avec des sucreries, des gâteaux ... Venez nombreux !



Associations

Amicale Laïque

Le 1er janvier 1955, Mr Brimaud , Maire de la commune et Mr Granet, Directeur d'école conclurent un accord confiant la gestion de la cantine scolaire à l' Amicale Laïque .

Depuis cette date tous les élus communaux et les membres de l'Amicale Laïque qui se sont succédés ont œuvré pour assurer aux enfants un repas de qualité avec beaucoup de produits frais à un tarif de repas le plus faible possible.

Depuis cette date, l'Amicale laïque, gérée par des bénévoles, parents d'élèves, anciens parents d'élèves et représentants de la Mairie assurait la gestion de la restauration scolaire alors que le personnel et les locaux restaient sous la responsabilité du Maire.

L'évolution de la réglementation et des lois apportent de nouvelles contraintes qui nous obligent d'arrêter ce partenariat à la prochaine rentrée scolaire.

Comité des Fêtes

Le comité des Fêtes a tenu son assemblée générale le 17 avril 2015 avec la participation de plusieurs représentants et présidents d'associations Tolvériennes sur notre invitation. Nous affichons toujours la volonté de rassembler le tissu associatif de notre commune et tenons à remercier toutes les personnes présentes.

Après la présentation des activités 2014, nous avons listé les prochaines manifestations en souhaitant renouveler les traditionnels Méchoui, Bric à Brac mais aussi envisagé un Marché de Noël en Décembre 2015

Le bureau du comité a été conservé dans son ensemble et tous les membres continuent l'aventure excepté Eliane que nous remercions pour son travail effectué pour le comité.

Dans les prochains jours, le comité des fêtes participera aux Tolvériades le 20 juin en installant sa serre et en tenant la restauration sur le site du pré de la cure tout au long des animations.

Nous organiserons aussi notre traditionnel Méchoui au pré de la cure le Dimanche 28 Juin 2015 à partir de 12 heures.

N'hésitez pas à venir en famille passer un après midi riche en animations (ballades en poneys, jeux pour enfants, tournoi de pétanque) sur un site remarquable au pied des sources de la Touvre et partager un repas servi (apéritif, entrée de saison, Mouton cuit à la broche (ou poulet sur réservation), haricots, salade, fromage, dessert, café)

Réservations avant le 15 juin 2015 à Pascal 05.45.65.69.92 (après 20 heures)

Marie Ange 05.45.94.12.44 Isabelle 05.45.65.34.22

Tarif : adultes 19€ (tarif inchangé depuis 5 ans), enfants 7 à 12 ans 8€, enfants - 7 ans gratuit.

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter ou venir nous rejoindre, nous voulons être l'association de tous les Tolvériens.

Le comité des Fêtes

L'association hatha yoga

A partir de juin 2015, l'association hatha yoga détente va proposer de nouveaux cours pour enfants et adolescents à la demande croissante des parents, Info sur le site internet www.yoga-angouleme.com Les bienfaits du yoga pour les jeunes sont actuellement indéniables tant au niveau de la concentration, de la détente, d'une meilleure estime de soi,

des rendements scolaires, de la gestion du stress et d'une meilleure qualité de vie. L'enfant va s'assouplir et acquérir une maîtrise et un calme qui l'aideront à lutter contre l'anxiété et les tensions.

Naturellement actifs et parfois agités, les enfants ont toutefois besoin d'apprendre la valeur de progrès lents et attentifs, à ne pas se surmener et à limiter la compétition, aux occasions de la vie qui l'exigent vraiment.

Présentées de façon amusante, les séances introduisent les postures par le jeu et l'imaginaire tout en permettant d'apprendre à respirer correctement et de se familiariser à la relaxation. L'enfant connaîtra mieux son schéma corporel, prendra conscience des différentes fonctions de son corps.

Quant aux adolescents, ils vivent une période de transformation intense au niveau hormonal et physique, souvent pertinente.

Le yoga permet de se retrouver intérieurement, d'être bien avec soi-même et ainsi d'être mieux avec les autres !

L'objectif du yoga pour les secondaires est :

DE MIEUX SE CONNAITRE DE DEVELOPPER LA CONFIANCE EN SOI

- En chassant les pensées négatives qui nuisent à l'image de soi.
- En soignant sa posture, en restant à l'écoute de son corps
- En respirant correctement pour garder son calme.
- En se relaxant pour agir calmement et garder un bon niveau d'énergie.
- Réussir en canalisant son énergie positivement.

Le yoga est vraiment un outil privilégié pour aider les jeunes à développer un potentiel de qualités transférables dans son apprentissage et sa vie : écoute, concentration, équilibre, maîtrise, calme. C'est un excellent moyen de faire de l'exercice physique et mental !

En mai et juin des cours adulte ont parfois lieu en extérieur dans bois blanc ou au jardin de Mornac, ce qui permet d'allier à la pratique, la communion avec la nature et de pratiquer les techniques respiratoire à l'air pure.

Au mois de juin, juillet et Août, des stages sont organisés à la mer, en montagne et Dordogne. Enseignante : Frédérique Buisson : 07 81 53 53 78



Un après midi festif

« Le SIVU Enfance Jeunesse organise une manifestation à destination des familles le samedi 12 septembre 2015 après-midi sur le site des sources de la Touvre.

Un parcours parsemé d'énigmes et de défis sera proposé aux petits et aux grands pour découvrir tout en s'amusant le patrimoine naturel et historique de la commune.

Des stands d'animation permettront aux visiteurs de découvrir et expérimenter des jeux et des créations médiévales.

Plus de détails seront disponibles sur le site internet www.sivuej1.fr Au cours de l'été.

Partage, échange et découverte seront les maîtres mots de cet événement festif de la rentrée. »

Yoga pour enfants



Associations

Gym Volontaire de TOUVRE

Associations



Le club GV Adultes de TOUVRE est une association sportive non compétitive qui compte, pour la saison 2014/2015, 120 adhérents et adhérentes de 15 à 82 ans, de TOUVRE et des communes environnantes.

Elle est affiliée à la Fédération Française d'éducation physique et de gymnastique volontaire.

Elle a pour objet de pratiquer le sport santé. C'est la devise de l'association.

Les séances sont déclinées sous de nombreuses formes : steps, abdos-fessiers, étirements, pilates, LIA, renforcement musculaire. Les cours sont prodigués par Colette, animatrice diplômée.

Les cours sont prodigués par Colette, animatrice diplômée.

Les horaires à la salle des sports de Touvre.

Lundi - Gym Tonic de 17 h 45 à 18 h 45 et de 19 h à 20 h

Mercredi - Gym douce adaptée aux seniors 17 h à 18 h , step 19 h à 20 h, Gym Tonic 20 h à 21 h. Les objectifs de nos cours de gym volontaire sont : progresser dans ses capacités, diversifier ses activités physiques, partager un temps de loisirs et de bien être, lutter contre les méfaits de la sédentarité et de l'âge.

C'est aussi, un grand regroupement de tous les licenciés à Noël, une sortie en fin de saison et des marches tous les mercredis soirs pendant juillet et août

Venez nous rejoindre en toute convivialité et dans la bonne humeur !

Tel : Françoise Thillou 0545691173 Janine Raymondeau 0545687964 Colette Meslier 0545656855

Cyclo Club Tolvérien

Le Cyclo Club Tolvérien a organisé le Dimanche 15 Mars un brevet cyclotouriste de 100 km, assorti d'un circuit plus modeste de 50 km pour ceux hésitant à se lancer sur une grande distance en ce début de saison. C'était une première pour nous, 150 cyclos ont participé. Le départ et l'arrivée ont eu lieu à la Salle des Sports. Nous remercions le Comité des Fêtes et La Municipalité pour leurs aides apportées à l'organisation de cette manifestation.

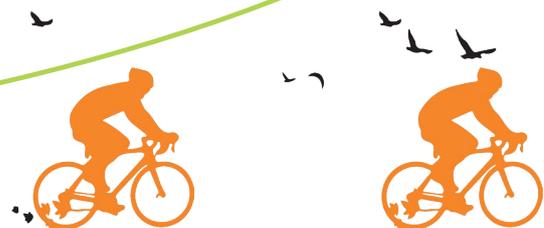
La saison, pour nous, se poursuit avec notre participation active à toutes les randonnées Ufolep du Département, où nous sommes régulièrement classés dans les 5 premiers.

En projet notre participation aux Tolvériades du 20 Juin et notre sortie club en cours d'organisation dans la région de Brive les 12 et 13 Septembre.

La venue du beau temps va rendre nos sorties dominicales plus agréables car beaucoup de km sont encore à parcourir.



Le bureau



Collecte des déchets ménagers

Rappel des bonnes pratiques :

Pensez à présenter votre bac la poignée côté rue pour un ramassage plus simple et plus rapide.

N'oubliez pas d'entretenir votre bac régulièrement. Les déchets ne doivent pas être déposés en vrac dans votre bac mais dans des sacs bien fermés.

Horaires des collectes :

Sacs jaunes, le mardi soir dès 20 heures.

Bacs noirs, le mercredi matin dès 5 heures. Il faut déposer son bac le mardi soir. Le bac vide se rentre après chaque collecte en début de matinée.

En cas d'accident causé par un bac laissé sur le domaine public, le propriétaire sera tenu pour responsable.

JOUR FERIE : Bacs noirs :

Les semaines comportant un jour férié, la collecte est décalée d'un jour à partir du jour férié.

(Exemple : jour férié = mardi ; votre collecte habituelle est le jeudi, votre collecte sera décalée au vendredi)

Sacs jaunes :

Les semaines comportant un jour férié, votre collecte sera reportée à la semaine suivante, même jour. Rattrapage de distribution des sacs noirs : Vendredi 26 juin 2015 à l'Ecopôle de Frégeneuil, 94 rue du Port Thureau à Angoulême de 13 h 00 à 18 h 00

N° vert : 0800 77 99 20 ou www.pluspropremaville.fr

Tonte des pelouses

L'utilisation d'appareils à moteurs thermiques ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existant habituellement (tondeuse à gazon, jets à haute pression, coupe bordure, tronçonneuse etc...) est régie par l'article 17 de l'Arrêté Préfectoral relatif aux bruits de jardinage du 20 avril 1999.

L'utilisation de tels engins n'est autorisée qu'aux plages horaires suivantes :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les **dimanches et jours fériés** de 10h00 à 12h00



Feux de plein air

L'Arrêté Préfectoral n° 2011276-0001 régit la prévention des incendies de plein air, dans lequel il est précisé qu'il est interdit à toute personne d'allumer un « feu de plein air » ou « foyer à l'air libre » (toute combustion vive, avec ou sans flammes apparentes, effectuées hors d'une enceinte conçue à cet usage).

Il est également interdit à toutes les personnes autres que les propriétaires de terrains boisés ou non, ou autres que leurs ayants droit, de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements et landes. Dès l'approche du risque « MODERE », l'interdiction totale s'applique à toutes ces personnes

L'incinération et l'écobuage sont des opérations soumises à déclaration auprès du Maire de la commune. Les propriétaires du terrain supportant l'incinération ou l'écobuage, ou ses ayants droits, peuvent se déplacer à la Mairie pour y récupérer le formulaire de demande aux heures d'ouverture du public.

Sanctions : Une contravention de 4ème classe (750 euros) peut être relevée en applications des dispositions de l'article R610-5 du code pénal.

L'article L 322-9 du code forestier punit d'un emprisonnement de 6 mois et d'une amende de 3750 euros d'amende ou de l'une de ces 2 peines, ceux qui occasionnent l'incendie des bois, forêts, landes, maquis etc... par des feux allumés à moins de 200 mètres.

L'article 322-5 du code pénal punit de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende la destruction, la dégradation ou la détérioration involontaire d'un bien appartenant à autrui.

Mairie de Touvre - 1 route des sources 16600 Touvre

Tel: 05 45 65 50 46 - Fax: 05 45 65 48 87

Courriel: mairie@touvre.fr - Site: www.touvre.fr

Horaires d'ouverture: Lundi 9h-12h et 13h30-18h Vendredi 9h-12h et 13h30-18h Mercredi 9h-12h et 14h-18h30 Fermé les Mardis et Jeudis

Responsable de la publication: Mme Brigitte BAPTISTE

Responsable de la rédaction: Jacques DUBREUIL, Jacques PIOT, Isabelle FOSTAN, Eliane REYNAUD Dépôt légal enregistré sous le n° 16-99-710 le 14/01/99

Création et impression Imediagency 16600 Ruelle/Touvre